



Conseil de la Ville

**Règlement RV-2014-13-65 modifiant le Règlement
RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement**

LE CONSEIL DE LA VILLE DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

1. Grille des spécifications

La grille des spécifications applicable à la zone H1007, annexée au Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, est modifiée par l'ajout de la classe d'usage autorisé H2 et des spécifications afférentes à celle-ci indiquées à l'annexe A du présent règlement.

Adopté le 25 janvier 2016

(signé) Gilles Lehouillier

Gilles Lehouillier, maire

(signé) Marlyne Turgeon

Marlyne Turgeon, assistante-greffière

ENTRÉE EN VIGUEUR LE 5 MARS 2016